



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2018

RAPPORT FINANCIER

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

C'est la troisième année que le CDE28 présente ses comptes sous la forme exigée par les organismes publics notamment avec un Compte de Résultat (Produits et Charges), un Bilan et un Compte de Résultat Prévisionnel.

Les comptes présentés concernent l'exercice du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017, ils sont conformes au plan comptable exigé et ressortent de l'utilisation du logiciel CDOS « **BasiCompta**[®] » Cette présentation permet donc de solliciter différents organismes publics notamment pour obtenir des financements et représente un sérieux de gestion vis-à-vis des entreprises privées auprès desquelles nous recherchons des partenariats.

L'inconvénient, c'est le peu de lisibilité pour les non-initiés de la comptabilité, le Compte de Résultat n'est pas explicite sur les activités que cela représente.

Il existe cependant une fonction analytique qui permet d'identifier les Charges et Produits par action. Nous en avons identifié une partie sur les actions principales

Résultats analytiques de quelques actions :

- Challenge départemental – Charges : 3 371,78 € – Produits : 4 501,60 € – Résultat : +1 129,82 €
Ce résultat permet d'envisager des récompenses plus conséquentes l'année prochaine
- Cheval & Différences – Charges : 2 519,99 € - Produits : 2 000 € (CNDS) – Résultat : - 550,99 €
- Championnats départementaux – Charges : - Produits - coût net 1 748,44 €
- Frais stages perfectionnement cavaliers - Charges 1 516,95 €-Produits 1 140 € - Résultat : -376,95 €

Au regard du budget prévisionnel adopté l'année dernière :

Très inférieur au Budget prévisionnel voté car le CDE 28 n'est pas intervenu dans la réservation des boxes de l'Open de France Générali de Lamotte ce qui entraîne une diminution des Charges et Produits de l'ordre de 25 000 €

- Les ressources des licences provenant du CRE CVL ont été de 5 585 € pour 6 000 € prévues
- La subvention FNDS a été de 2 000 € pour 4 000 € prévus
- La subvention du Conseil départemental a été de 1 500 € pour 4 000 € prévus

Sur un prévisionnel de 45 550 € on réalise 21 348 € en charges et 15 792 € en produits ce qui correspond aux 25 000 € en moins de l'opération Open de France et un excédent de 5 556 €

Cette marge de manœuvre permet sur les deux années à venir d'attribuer un budget aux commissions qui engageront des actions.

Les réserves restent préservées dans l'hypothèse où nous aurions les subventions nécessaires pour la création d'un poste d'animateur chargé du développement, elles constitueraient notre participation à ce poste.

Les contributions volontaires en nature :

- La comptabilité des associations prévoit au niveau des charges une dépense fictive au chapitre : 86 - Emplois des contributions volontaires en nature qui correspond à ce que coûterait le travail effectué par les bénévoles ; cette charge est compensée à l'euro près dans les produits au chapitre : 87 - Contributions volontaires en nature



Cette contribution est calculée sur un nombre d'heures effectuées par les bénévoles au tarif horaire du SMIC soit 550 heures cette année. Cette présentation permet d'avoir une meilleure appréciation des partenaires potentiels, publics ou privés du volume financier de l'association.

La trésorerie disponible :

Actif circulant au bilan de 23 422,84€ au 31/08/2018 pour 17 578 € au 31/08/2017 et une trésorerie disponible au 31/08/2018 de 21 422,84 € pour 15 578 € au 31/08/2017

Cette trésorerie se décompose comme suit :

- Compte courant Crédit Agricole : 5 008 € pour 3 048,27 € au 31/08/2017
- Livret A Crédit Agricole : 16 000 € pour 12 108,85 € au 31/08/2017
- Compte FFE : 414,84 € pour 407,60 € au 31/08/2017

L'Assemblée générale ordinaire est sollicitée pour approuver le rapport financier compté du Compte de résultat de l'exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018 et du Bilan arrêté au 31/08/2018 et de donner quitus au Comité directeur.

BUDGET PREVISIONNEL 2019 - Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Le budget prévisionnel tient compte des actions déjà engagées sur l'exercice comme les Tables Rodes du 6 novembre 2018, la soirée des récompenses du 23 novembre 2018 et la décision du Comité Directeur du 4 octobre dernier proposant aux Présidents de Commissions de leur allouer un montant financier pour la mise en place d'actions spécifiques dans le cadre des compétences de leur commission.

Une enveloppe de 1 000 € sur présentation des factures à acquitter dont 50% pour établir un projet d'action et les 50% restants lorsque l'action est réalisée

Ces actions peuvent se dérouler sur l'année 2019 et/ou 2020.

En 2019 comme en 2018 le CDE 28 ne gèrera pas les boxes de l'Open de France de Lamotte, d'une part cela représente une charge de travail, notamment comptable peu compatible par uniquement des bénévoles.

Les obligations comptables pour les Associations ont largement complexifié ce type d'opération.

Par ailleurs cela s'est très bien déroulé cette année sans l'implication du CDE 28. Le CDE peut intervenir auprès de la FFE s'il s'agit de regrouper les boxes du département en un même lieu

La marge de manœuvre financière, notamment sur l'action du Challenge des Clubs permettra d'améliorer les cadeaux destinés aux Clubs.

Nous n'avons pas prévu au BP 2019 un emploi de permanent, car si nous avons obtenu l'aide du CAP'ASSO elle doit être conjuguée avec le CNDS emploi que nous n'avons pas obtenu.

Nous ne pouvons à ce jour envisager la création d'emploi.

Nous allons demander à La Région Centre Val de Loire de pouvoir bénéficier d'une prolongation de validité du CAP'ASSO afin de faire une nouvelle demande du CNDS Emploi. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier mais rien n'interviendra sur l'exercice 2018/2019.

L'assemblée générale est appelée à approuver le budget prévisionnel de l'exercice 2018/2019